



Communiqué de presse

Parc éolien en baie de Saint-Brieuc : le Conseil général rappelle fermement à Ailes Marines ses obligations en matière environnementale

Lors de la session départementale des 26 et 27 juin prochain, les élus du Conseil général ont réitéré avec force leur soutien en faveur du projet d'implantation d'éoliennes en Baie de Saint-Brieuc. Ils ont néanmoins fermement rappelé leur opposition à tout recours à des fondations de type gravitaire, solution qu'ils jugent totalement incompatibles avec la préservation durable de l'environnement et du maintien des activités existantes, en particulier pour la pêche côtière.

Les élus du Conseil général rappellent ainsi au Consortium Ailes Marines le nécessaire respect de ses obligations en ayant recours, comme prévu lors du débat public, à l'utilisation des fondations métalliques de type "jacket". Ce type de fondation doit en effet permettre de garantir l'absence d'impact sur la faune et la flore de la Baie de Saint-Brieuc et une gestion durable des ressources nécessaire au maintien des activités de pêche et d'aquaculture, indispensables au développement de notre territoire.

Les élus du Conseil général des Côtes d'Armor conditionnent ainsi leur soutien au futur parc éolien au respect par Ailes Marines de ses engagements sur le choix des fondations et à l'absence de modification substantielle apportée au projet.

Contact presse

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. PREMELStephanie@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse